Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260330-ARRETE2026_19-AI

Halluin
Ville d'avenir
24, rue Marthe Nollet
59250 HALLUIN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRÊTÉ 2026/19

SERVICE EMETTEUR

Administration Générale

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU MAIRE A MADAME MAGALY MONNIER, SIXIEME ADJOINTE AU MAIRE

Nous, Maire de la Ville d'HALLUIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n°02/04-03/2026 du Conseil municipal en date du 26 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'Adjoints ;
- Vu le procès-verbal d'élection et d'installation de Madame **Magaly MONNIER** en qualité de 6ème adjointe au Maire, en date du 26 mars 2026 ;

- Considérant que, pour assurer la continuité du service public et une gestion efficace des affaires communales, il convient de déléguer une partie des fonctions du Maire.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions

Madame **Magaly MONNIER,** 6ème Adjointe au Maire, est chargée **de la Sécurité, de la Tranquillité publique et de la Prévention routière.**

A ce titre, elle est notamment chargée :

- De définir et mettre en œuvre la politique communale de sécurité et de tranquillité publique et de salubrité ;
- De superviser et de coordonner l'action de la Police municipale et des A.S.V.P (organisation, priorités, moyens) ;
- De piloter le dispositif de vidéoprotection (implantation, gestion du CSU, respect du cadre légal)
- De conduire les actions de prévention de la délinquance et de participer aux instances partenariales (Cellule de veille, CLSPD, État) ;
- De mettre en place et suivre les actions de prévention routière et de sécurisation des déplacements ;
- De veiller au respect de l'ordre public et au traitement des incivilités du quotidien ;
- De préparer et suivre les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité, à la circulation et au stationnement ;
- D'assurer le lien avec les forces de sécurité, les institutions et les administrés sur ces thématiques.

ARTICLE 2 : Délégation de signature

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame **Magaly MONNIER,** 6ème Adjointe au Maire, pour signer tous les courriers et les documents administratifs relevant de sa délégation de fonctions et notamment toutes les pièces relatives aux marchés publics et autres concessions, ainsi que leurs annexes.

Sont exclus de la présente délégation

- Les contrats de délégation de service public, en dehors des cas visés à l'article 1 ;
- Les actes d'engagement des marchés publics et leurs pièces annexes, en dehors des cas visés à l'article 1 ;
- Les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville qui devront être impérativement cosignées par le maire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260330-ARRETE2026_19-AI

ARTICLE 3 : Modalités de signature

Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront comporter la mention suivante :

Pour le Maire et par délégation,
Le 6ème Adjointe
Magaly MONNIER

ARTICLE 4 : Responsabilité et contrôle

La présente délégation est exercée sous ma responsabilité et ma surveillance.

Le délégataire devra rendre compte sans délai des décisions prises et des actes signés dans ce cadre.

ARTICLE 5 : Fin de la délégation

La présente délégation prendra fin :

- lors de cessation des fonctions du délégataire ;
- lors de l'expiration du mandat du Conseil municipal.

ARTICLE 6 : Exécution et publicité

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- notifié à l'intéressé ;
- transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

ARTICLE 7 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Spécimen de signature de
Madame Magaly MONNIER

Fait à Halluin, le 30 mars 2026

Laurent CAURE
Maire
Conseiller Métropolitain

MAIRIE D'HALLUIN (NORD)

Notifié à l'intéressée le :

Transmis en Préfecture le :